CABESTAN FORMATION
LA FORMATION VRAIMENT PROFESSIONNELLE

Formation Les prérogatives environnementales du CSE | 1 jour

Code module : 523 - **Version :** 2

Durée : 1 jour (7 heures)
Composition du groupe : De 2 à 12 personnes
Pré-requis : Aucun

Modalités pédagogiques disponibles :
- ⊗ Intra présentiel (dans vos locaux)
- ✓ Intra en classe distancielle
- ⊗ Inter présentiel
- ⊗ Inter en classe distancielle

Public : Membres du CSE

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

Objectifs pédagogiques :
- Connaître les nouvelles attributions des représentants du personnel en matière environnementale
- Evaluer la responsabilité de chacun des acteurs en matière environnementale
- Etablir un diagnostic réglementaire de sa structure
- Contribuer à l'élaboration d'une politique environnementale de l'entreprise

Méthodes pedagogiques :
- Réflexion et apports théoriques du formateur
- Exercices de mise en situation
- Etudes de cas
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation :
- Questionnaire d'évaluation

Modalités de sanction :
- Formation non certifiante
- Remise d'une attestation de fin de formation

Intervenant :
- Formateur expérimenté, CV sur demande

Suivi de formation :
- Feuille de présence émargée par demie-journée

Moyens et assistance pédagogiques en distanciel :
- **Formation par visioconférence :** type classe virtuelle avec assistance technique et pédagogique synchrone
- **Matériel requis :** ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts-parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une **adresse e-mail valide**

Modalités et délais d'accès / pédagogiques :
- Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire.

Cette formation environnement CSE d'une journée vise à aider les membres des CSE à prendre en charge leurs prérogatives en matière environnementale.
Alors que certains employeurs ont des difficultés à mettre en oeuvre leurs obligations dans ce domaine, les élus du CSE se voient renforcés dans leurs attributions économiques, sociales et environnementales par l'ANI du 11 avril 2003.
Découvrez ce qui est attendu de vous et quelles sont les actions prioritaires à mettre en place.
Cette formation existe aussi au format « formation commune sur les prérogatives environnementales du CSE » pour former en même temps les élus et l'employeur.

PROGRAMME

1- Introduction
- Les conséquences environnementales des différents secteurs d'activité
- Plans de réduction / engagements nationaux et internationaux
- Les normes législatives et internationales
- Pour quoi une formation environnement CSE ?

2- Les aspects réglementaires du dialogue social environnemental
- Obligations des entreprises, transparence d'information et publications (RSE)
- Place des IRP dans la transition écologique (voir l'article L2312-8 du Code du Travail)
- Procédures d'informations/consultations (récurrentes et ponctuelles)
- Le suivi et les mises à jour dans la BDESE, selon la taille de l'entreprise
- NAO : Convergence des revendications sociales et environnementales
- Leviers de négociation et les étapes de mise en place

3- Un plan d'action du CSE à gérer et/ou à proposer à l'employeur
- Cadrage fonctionnel et opérationnel (étude d'impact et transition bas-carbone)
- Programme de mise en œuvre de chaque action
- Moyens de mise en œuvre de ces actions (budget, moyens de communication, implication des salariés…)
- Les expertises du CSE (missions élargies à l'environnement)
- Mesures de suivi et d'analyse de la stratégie environnementale de l'entreprise
- Programme de mobilisation des salariés
- La gestion des activités sociales et culturelles comme vecteur environnemental